

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juillet 2025

L’An Deux Mille Vingt-Cinq Juillet, le quinze juillet à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s’est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. DELIBERATION MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE AU 1-09-2025.....	2
3. DELIBERATION – PRIX SOUS LOCATION LOCAL MEDECIN – SOPHROLOGIE	3
4. DELIBERATION – RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR LE CENTRE DE LOISIRS	3
5. DELIBERATION – ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DU PRIX DE L’EAU SUR LA PART COMMUNALE.....	3
6. DEMANDE D’INSTALLATION D’UN FOOD TRUCK	3
7. CONGES DES ELUS ET PERMANENCE POUR URGENCES	3
8. CONVENTION POUR TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE (CHEMINEMENT DOUX)	4
9. PROJET DEPARTEMENT : SECURISATION DEPARTEMENTALE 1083	4
10. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS.....	4

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- Mme DESBOS Blandine pouvoir à M. PISTRE Thierry
 - Mme JACQUET Aurélie pouvoir Mme CALLY Aurélie

Absents et excusés : M. VAN DORT Didier, Mme FLUTET Catherine, M. Clément CHAVET

Approbation du procès-verbal du 16 Juin 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 16 Juin 2025

2. DELIBERATION MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE AU 1-09-2025

Rapporteur : Véronique BESSARD secrétaire générale

En raison du mouvement du personnel de la cantine, il convient de supprimer et d'ouvrir les postes suivants :
Création d'un poste permanent titulaire : sur le grade adjoint technique, pour assurer le service de la cantine et le service du mercredi au Centre de Loisirs. L'agent recruté exercera des fonctions de responsable pour assurer le bon déroulement du service de la cantine. Cet agent sera également affecté à l'accueil du public à la cabine de téléconsultation. Le temps de travail a été fixé à 31h annualisé sur la base de 24H25.

Ouverture du poste permanent : adjoint d'animation pour assurer la réchauffe des plats et le nettoyage de la salle de la cantine, sur le grade d'adjoint d'animation, sur un poste de 19h annualisé 15h

Ouverture du poste permanent : adjoint d'animation pour assurer le service de la cantine, ce poste comprenant également des heures d'accueil du public à la cabine de téléconsultation. Le temps de travail a été fixé à 20h30 annualisé 16H10

Suppression du poste de l'agent titulaire : Adjoint technique 25h annualisé 19h41

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Rédacteur principal 2^{ème} classe

Suppression du poste permanent contractuel : Adjoint d'animation catégorie B

Adjoint d'animation 4H annualisé 3H09

Adjoint d'animation à 15H40

Adjoint d'animation à 10H50

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe également le conseil municipal des difficultés rencontrées par les agents de la cantine, lors du service des repas. Ces difficultés l'ont menées à faire procéder un contrôle, par des représentants d'élus et du centre de gestion. Cette délégation a été chargée de trouver des solutions pour améliorer les conditions de travail des agents mais aussi les conditions d'accueil des enfants et a proposé le recrutement d'un responsable.

Voté à l'unanimité pour la suppression et ouverture des postes ci-dessus.

3. DELIBERATION – PRIX SOUS LOCATION LOCAL MEDECIN – SOPHROLOGIE

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il explique qu'il a reçu une demande d'une sophrologue, qui souhaite s'installer quelques heures par mois, les mercredis et jeudis dans le local des médecins, où se situe la cabine de téléconsultation.

Il demande au conseil municipal d'accepter sa venue, afin de pouvoir sous-louer ce local.

Fixe le montant de la location à 12.50€ par jour soit 50€ par mois.

Voté avec 1 abstention (M. FROGET)

4. DELIBERATION – RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Rapporteur : Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe

Elle rappelle la délibération prise pour la mise à disposition du personnel au centre de loisirs. Elle explique que l'agent de la commune titulaire de son poste d'adjoint d'animation occupe un poste de 25h/Semaine, annualisé sur 19h41. Cet agent est mis à disposition du Centre de loisirs pour 15H45 qui rembourse la commune sur cette base.

Demande de reconduire cette convention pour trois ans du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028.

Voté à l'unanimité

5. DELIBERATION – ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DU PRIX DE L'EAU SUR LA PART COMMUNALE

Rapporteur : Guy MINASSIAN, maire

Il rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil a voté les travaux d'assainissement de mise en séparatif.

Il présente un tableau de financement comprenant un emprunt d'environ 162 266.50€ qui pourrait passer à 200 000^E en raison des travaux non prévus « Rue de la Cressonnière ».

Monsieur Fabien POTIN intervient sur l'idée de ne pas poursuivre les travaux des cheminements doux sur la totalité de la rue de la Cressonnière, en raison de la création d'un nouveau réseau d'eau usée.

Guy MINASSIAN précise qu'un appel d'offre aura lieu pour les travaux d'assainissement. Le démarrage des travaux étant prévu en octobre -novembre 2025.

Monsieur le maire rappelle qu'en raison des nombreuses constructions neuves attendues, 80 logements sur 2 ans devront payer une PAC représentant 2 500.00€ par habitation. Une recette non négligeable sera attendue dans le budget assainissement dans 2 ans.

Monsieur Guy MINASSIAN exprime le souhait d'une augmentation du prix de l'eau sur la part communale à raison de 0.10€ht le M3, passant le prix à 1.70€HT au lieu de 1.60€HT à partir du 1^{er} octobre 2025

Voté à l'unanimité

6. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe qu'il a reçu trois demandes de professionnels pour s'installer sur la commune, le soir ou lors du marché le jeudi.

Un Food truck fermier

Un camion pizza

Un traiteur « Paella »

Evelyne ABRAM-PASSOT rappelle qu'il ne faut faire de concurrence avec les commerçants existants du village.

Johann GOURMAND demande si cela ne va freiner le potentiel de nouveaux commerçants sur le village.

Un débat s'engage sur la venue de ces professionnels.

Une réflexion est demandée, sujet à revoir lors d'un prochain conseil municipal.

7. CONGES DES ELUS ET PERFORMANCE POUR URGENCES

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il rappelle que la mairie restera ouverte au public tout l'été, seuls les deux samedis du 12 et 16 juillet seront fermés.

Informé qu'une mauvaise information sur les réseaux à circulé informant les administrés que la mairie sera fermée du 12 et 26 juillet 2025

Un calendrier des départs en vacances est donné par chaque adjoint.

8. CONVENTION POUR TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE (CHEMINEMENT DOUX)

Rapporteur : Fabien POTIN adjoint

Il informe que plusieurs points stratégiques de la commune, posent une problématique pour la réalisation des travaux en mode doux.

IL précise que ces travaux vont empiéter sur des propriétés privées ou parties privées – lotissements

Afin de mener à bien ces travaux il convient de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour passer des conventions de servitude dans le cadre de ces travaux.

Rappelle la réunion publique à venir le 17 juillet à 19h à l'espace du vieux jonc.

Voté à l'unanimité

9. PROJET DEPARTEMENT : SECURISATION DEPARTEMENTALE 1083

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe qu'il a reçu une information du Département sur des travaux de sécurisation qui auront lieu en Février 2025 sur la Départementale vers le virage dangereux situé à l'entrée du village.

Rappelle les accidents graves qui ont eu lieu à cet endroit, endommageant le jardin du propriétaire qui se situe en contre-bas.

Les riverains devraient rencontrer les élus du Département à ce sujet.

10. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Informé le passage du tour de l'Ain, le 6 Août 2025.

Messieurs Bernard GILLET, Clément CHAVET, Pierre CHAUDET et Cédric MANCINI assureront la sécurité du village lors de cette manifestation.

Les travaux pour la mise en place d'une colonne enterrée pour récupérer les verres au « lot le progrès » s'effectueront courant septembre 2025.

Chats errants :

Cédric MANCINI rappelle que la convention passée avec la SACPA ne couvre pas les animaux errants non identifiés.

La mairie passera une convention avec le vétérinaire de Chalamont, pour une stérilisation des chats errants non identifiés.

Les chats trouvés seront stérilisés d'office, prise en charge par la commune et remis à l'endroit où ils ont été trouvés.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le 15 septembre 2025 à 20H

La séance est levée à 22H15